

Actualité



Électricité : prix de référence publiés par la CRE pour les PME et collectivités territoriales

Mis à jour le 22 décembre 2022

Chaque mardi, la CRE publie des références indicatives de prix de l'électricité

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) publie des références de prix d'offres d'électricité hors taxes pour les petites et moyennes entreprises (PME), les collectivités territoriales et les acheteurs soumis au code de la commande publique (tels que les bailleurs sociaux).

La publication de ces références a pour objectif de permettre aux PME et aux collectivités locales amenées à souscrire ou renouveler dans les prochaines semaines un contrat de fourniture d'électricité pour 2023 de s'assurer que les offres de leurs fournisseurs sont compétitives et reflètent bien la réalité des coûts d'approvisionnement, sur la base d'une référence construite sur une méthodologie transparente, neutre et non discriminatoire.

Ces publications comptent plusieurs références de prix pour prendre en compte la diversité des PME en termes de consommation d'électricité. Ces références sont fondées sur :

- 1 les profils correspondant aux couleurs des anciens tarifs réglementés (Bleu, Jaune, Vert) ;
- 2 au sein d'un profil, un ou deux consommateurs « type » : un consommateur moyen, et un consommateur très saisonnalisé consommant davantage en hiver et en heures pleines.

De façon générale, les références de prix publiées par la CRE ont un caractère indicatif. Les PME et collectivités doivent comparer, lors de l'analyse des offres de leurs fournisseurs, leurs spécificités de consommation et de situation contractuelle avec les hypothèses retenues par la CRE.

Tableau des prix de référence de la CRE du 22 décembre 2022 :

Fourchettes de prix de référence moyens sur l'année (€/MWh)

Les barèmes et prix présentés ci-dessous s'entendent hors taxes (HT) et intègrent la part approvisionnement en énergie y compris l'ARENH, le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité, les coûts commerciaux ainsi que la marge des fournisseurs. Ils prennent en compte le fait que la majorité des consommateurs ont une consommation plus forte en période hivernale et en heures pleines

Client type	Client type moyen			Client type saisonnier		
	Prix de marché bas	Prix référence	Prix de marché haut	Prix de marché bas	Prix référence	Prix de marché haut
	(quantité 10%)		(quantité 90%)	(quantité 10%)		(quantité 90%)
Client bleu option base	117	104	151	117	104	151
Client bleu option HPC	101	104	151	109	104	141
Client jaune option base	119	104	150	117	102	127
Client vert A1 base	149	104	170	149	102	124

Les références indicatives de prix publiées par la CRE sont calculées pour une offre d'un fournisseur, d'une durée d'1 an pour livraison sur l'année calendaire 2023, valable 24 heures, fondées sur les prix de gros de l'électricité du lundi. Elles sont mises à jour chaque mardi.

Pour en savoir plus :

Consulter l'actualité de la commission de régulation concernant la référence des prix de l'électricité pour les PME et les collectivités territoriales
Consulter l'annexe publiée par la commission de régulation de l'énergie mise à jour le 22 décembre 2022

Si vous rencontrez des difficultés pour souscrire un contrat de fourniture d'énergie ou des difficultés financières, consultez les **démarches conseillés par mes services du médiateur national de l'énergie.**



Pour tout savoir sur vos démarches et vos droits :

Consultez le site internet www.energie-info.fr ou contactez-le

0 800 112 212 Service & appel gratuits